

Dossier d'inscription

VALENCIENNES UNIVERSITÉ CLUB

Section Vacances

Site internet:

www.vuc-omnisports.fr

Page Facebook:

"VUC Vacances"







CONTACT DE VOTRE ACCUEIL DE LOISIRS

Direction:

Madame Sophie DUSSART Responsable du VUC Vacances

Valenciennes Université Club Campus du Mont Houy 59300 VALENCIENNES sophie.dussart@uphf.fr 03.27.51.12.46 ou 06.02.54.28.37

PERMANENCES POUR LES INSCRIPTIONS

<u>Sur place et téléphoniques</u>: Les lundis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h et de 13h à 15h30

Paiement:

Du lundi au vendredi de 13h à 17h



ACCUEIL DE LOISIRS



Hiver 2025 / Printemps 2025 / Été 2025 / Toussaint 2025

Horaires de fonctionnement :

du lundi au vendredi (hors jour férié) de 9h00 à 17h00 Possibilité de garderie de 8h à 9h et de 17h à 18h

Documents à fournir

- O Dossier d'inscription complété,
- O Fiche sanitaire,
- O Sortie de territoire avec la copie de la Carte d'identité, du parent signataire, valable pour toute l'année 2025,
- O Photocopie du carnet des vaccinations,
- O Dernier avis d'imposition (tranche 1 ou 2),

- O **Si séparation de parents** : copie du jugement de séparation ou de divorce.
- O **Si PAI*** : Documents avec médicaments identifiés au nom de l'enfant.



Tarifs des inscriptions VUC Vacances



Tarifs applicables du 01/01/2025 au 31/12/2025

Quotient familial

<u>1ère tranche</u> Inf. à 10 000 € <u>2ème tranche</u> [10 001 € et 15 000 €] 3ème tranche Sup. à 15 001 €

Prix / enfant /
Semaine

120,00 €

130,00 €

135,00 €



Comment calculer ma tranche:

Quotient familial = Revenu net imposable / nombre de parts fiscale

Dernier avis d'imposition du foyer :

Les tranches 1 et 2 se justifient par la présentation du dernier avis d'imposition à l'inscription.

Cotisation d'adhésion au club : 15 € / An / Personnes.

Les enfants inscrits dans d'autres sections sportives du VUC sont exonérés de cette adhésion.

Garderie 20€ / semaine :

.Une garderie de 8h à 9h et de 17h à 18h est proposée aux familles. Les inscriptions se feront sur la base d'un tarif unique.

Les modes de paiements acceptés :

- Les chèques vacances,
- Les chèques bancaires,
- La Carte Bancaire,
- Les espèces.

Vous avez également la possibilité de régler votre inscription en plusieurs fois si vous le souhaitez.

Bon à savoir pour les enfants de 3 à 5 ans :

Droit au Crédit d'impôt

Le crédit s'applique quand l'enfant est confié à une structure comme un accueil de loisirs. En chiffres, le crédit d'impôt est plafonné à 50% du montant des dépenses engagées dans une limite de 2 300 euros annuels.

- 0 -

Source: Impots.gouv

<u>Pointage Dossier</u>

Dossier d'inscription,
Vaccinations,
Fiche sanitaire,
Sortie de territoire,
Copie CI du parent,
Avis d'imposition 24
si QF 1 ou 2,
PAI

Sa famille





Photo

Nom: Age: ans
Sexe: O Féminin / O Masculin
Date de naissance : Lieu de naissance :
N° sécurité sociale de l'enfant :
Enfant de personnel UPHF / INSA Haut de France : O Oui / O Non
Mon enfant perçoit il l'AEEH ? O Oui / O Non / O En cours
Mon enfant à un PAI (si oui fournir attestation): O Oui / O Non
Régime alimentaire de l'enfant : O Sans viande / O Classique / O Végétarier

Situation familiale : O Célibataire / O Marié(e) / O Divorcé(e)
O Autre :.....

	Père 	Mère 	Autre
Numéro de Téléphone Personnel			
Numéro de Téléphone Professionnel			

Adre	esse r	mail	des	parents	•		@	••••••
------	--------	------	-----	---------	---	--	---	--------

Personnes autorisées à reprendre l'enfant et à être contactées en cas d'urgence

Nom et prénom	Lien de parenté	Téléphone

J'autorise mon enfant à repartir seul : O Oui / O Non

DROIT A L'IMAGE

O J'autorise

O Je n'autorise pas

Le centre du VUC Vacances à prendre et à utiliser les photos de mon enfant afin d'éventuellement les diffuser sur sa page Facebook "VUC Vacances".

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Copie du carnet de santé "vaccinations"

Votre enfant porte t'il des lunettes ? O Oui / O Non

des prothèses dentaires ? O Oui / O Non

des Prothèses auditives ? O Oui / O Non

Votre enfant suit-il un traitement ? O Oui / O Non

Si oui, lequel:

Votre enfant présente t-il des allergies connues ? O Oui / O Non

Si oui, lesquelles :

Médecin traitant :

Téléphone :

Merci de remplir et de joindre la fiche sanitaire de liaison



MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles

cerfa

N° 10008*02

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM :	Park Anna Park		
PRÉNOM:		 	
DATE DE NAIS	SSANCE :_		_
GARÇON □	FILLE		

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite		ĵ.		Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq		Ĭ.		Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

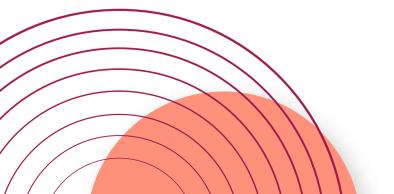
L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui □ non □

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

RUBÉOLE oui non	VARICELLE Oui non	ANGINE oui non	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ oui non	SCARLATINE Oui non
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
oui non	oui non	oui non	oui non	
ALLERGIES : AST	THME oui □ non MENTAIRES oui □		CAMENTEUSES	oui □ non □
PRÉCISEZ LA CA	USE DE L'ALLERO	GIE ET LA CONDUI	TE À TENIR (si au	tomédication le
	USE DE L'ALLERO	GIE ET LA CONDUI	TE À TENIR (si au	tomédication le
signaler) NDIQUEZ CI-APR ES DIFFICULTÉS	RÈS : S DE SANTÉ (MALA		ISES CONVULSIVES	S, HOSPITALISATION,
NDIQUEZ CI-APR	RÈS : S DE SANTÉ (MALA	ADIE, ACCIDENT, CR	ISES CONVULSIVES	S, HOSPITALISATION,

	<u> </u>	
	NON NON	OCCASIONNELLEMENT OUI
ENFANT MOUILLE-T-IL S	DN LIT?	occasion de la constant de la consta
IL S'AGIT DUNE FILLE ES	T-ELLE RÉGLÉE ? NON	OUI
- RESPONSABLE DE	L'ENFANT	
DMMC		PRÉNOM
DRESSE (PENDANT LE SÉJO	DUR	
uméros de téléphone : ère : domicile :	portable :	travail :
	portable :	
utes mesures (traitement méd	ical, hospitalisation, intervention chir	responsable légal de l'enfant , déclar ensable du séjour à prendre, le cas échéant, eurgicale) rendues nécessaires par l'état de faire sortir mon enfant de l'hôpital après une
de sécurité sociale :		
ate:	Signature :	
	LE DIRECTEUR A L'ATTE DRGANISATEUR DU SÉJO	NTION DES FAMILLES UR OU DU CENTRE DE VACANCES





AUTORISATIONS PARENTALES GLOBALES

Merci de lire, de dater et de signer chaque autorisation. Autorisation renouvelée par tacite reconduction d'une année sur l'autre.

NOM DE L'ENFANT :
Je soussigné (e) avoir pris connaissance des points ci dessous :
 <u>AUTORISATION D'HOSPITALISATION</u> Je donne pourvoir à Mme, Mlle, Mr la/le Responsable du Centre, ou à défaut son Adjoint, en cas d'impossibilité de me joindre, de faire pratiquer des examens médicaux et/ou de faire hospitaliser mor enfant en cas d'urgence.
A, le
Signature
AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE En cas d'impossibilité de me joindre, j'autorise les soins hospitaliers et si besoin, l'anesthésie de mor enfant au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie à évolution rapide, il aurait à subir une intervention chirurgicale. A



Utilisation dans le cadre des accueils de loisirs VUC Vacances

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE



(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISEE A SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS
Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s):
Né(e) le : La
Pays de naissance :
2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION
Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux):
Prénom(s):
Né(e) le : Lilia à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
Père Mère Autre (préciser) :
Adresse :
An Al Samuella All Branches and All Bran
Code postal : Commune :
Pays:
Téléphone (recommandé) : / / / /
Courriel (recommandé):
3. DURÉE DE L'AUTORISATION
La présente autorisation est valable jusqu'au : 31/12/2025 inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1 ^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.
4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE
« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »(1):
DATE: 01/01/2025 Signature du titulaire de l'autorité parentale:
prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.
5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE
À L'APPUI DE L'AUTORISATION (1):
Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser:
Délivré(e) le :
Par (autorité de délivrance) :
(i) La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.
(2) Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein)
ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à
l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL: « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »